VILLE DE ROYAN

SERVICES TECHNIQUES

MISE EN LIGNE LE 15-05-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240507-DST24-294-AU
Date de télétransmission : 15/05/2024
Date de réception préfecture : 15/05/2024

DECISION

Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour le remplacement des avant toits et de la zinguerie EP de la poste annexe du Parc à Royan

DB/DH
DST N° 24.294

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour le remplacement des avant toits et de la zinguerie EP de la poste annexe du Parc à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour le remplacement des avant toits et de la zinguerie EP de la poste annexe du Parc à Royan,

DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux pour le remplacement des avant toits et de la zinguerie EP de la poste annexe du Parc à Royan.

Fait à Royan, le 07 mai 2024

Le Maire,
Patrick MARENGO

MAIRIE DE ROYAN 17205

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mai 2024